

**COMPTE RENDU
DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 3 DECEMBRE 2024**

Réuni sous la présidence de Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Dominique ARESE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2024-021 : DECIDE à l'unanimité d'accorder une subvention à l'association AFM TELETHON au titre de l'année 2024.

DEL-2024-022 : DECIDE à l'unanimité de verser la prime d'intéressement à la performance collective 2025.

DEL-2024-023 : DECIDE à l'unanimité d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité.

AUTORISE Madame la Présidente du CCAS ou son représentant à signer la convention de participation Prévoyance.

DEL-2024-024 : PREND ACTE à l'unanimité des aides sociales facultatives accordées entre le 17 septembre 2024 et le 19 décembre 2024.

Fait à Paray-Vieille-Poste, 6 décembre 2024.

La Présidente du CCAS,



Nathalie LALLIER.